

CCAS de Theix-Noyalou

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

L'article L.2312-1 dernier alinéa du Code des Collectivités Territoriales prévoit un débat d'orientation budgétaire. Ce débat est une formalité obligatoire. Il doit être effectué dans un délai de deux mois maximum précédant le vote du budget.

Il a pour objet principal de discuter des grandes orientations du budget principal et des budgets annexes qui seront adoptées lors d'un prochain conseil d'administration.

Le DOB participe à l'information des élus, mais aussi des habitants.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Le DOB ne donne pas lieu à un vote.

Le CCAS de Theix-Noyalou

Le CCAS de la commune de Theix-Noyalou gère 2 budgets :

- Un budget principal qui s'appuie en termes de ressources sur le budget principal de la ville grâce à une subvention « d'équilibre ».
- Un budget annexe, celui de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) qui lui tire l'essentiel de ses ressources des prestations payées par les résidents.

LE BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

1) Rappel du contexte 2024

Il faut souligner que le compte administratif sera soumis prochainement à l'approbation du Conseil d'Administration du CCAS. Les résultats présentés ci-dessous seront indiqués comme étant prévisionnels.

Concernant les dépenses de fonctionnement :

En euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023*	Évolution CA 2022/ CA 2023*	
						En valeur	En %
OPÉRATIONS RÉELLES							
011- Charges générales	51 212,60	35 921,79	28 775	30 225	27 298	-1 478	-5,13%
012 - Charges de Personnel	42 234,06	42 077,25	44 944	64 907	63 793	18 849	41,94%
65- Autres charges courantes	14 627,59	16 164,47	10 962	13 750	12 630	1 667	15,21%
66- Charges Financières	0,00	0,00	0	0	0		
67- Charges Exceptionnelles	0,00	36,00	0	575	572		
Divers (reversement fiscaux - 014)	0,00	0,00	0	0	0		
68-Dotations aux provisions	0,00	0,00	0	0	0		
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	108 074,25	94 199,51	84 681,53	109 457	104 293	19 611	23,16%
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	706,52	1 720,72	2 191,75	1 260	1 260	-932	-42,52%
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0	0	0		
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	108 780,77	95 920,23	86 873,28	110 717	105 553	18 679	21,50%

*CA prévisionnel

On note une progression des dépenses de fonctionnement entre 2023 et 2024 de +21,50 % soit +19 K € en valeur. Cette évolution s'explique principalement par :

- La hausse des charges de personnel (chap 012) de près de 42% soit + 19K € liée à la décision de renforcer le service avec la mise à disposition d'un agent de la commune à 50% pour assurer l'accueil du CCAS. Cette augmentation s'explique également par les décisions gouvernementales pour revaloriser les rémunérations des agents (hausse du point d'indice notamment).
- En parallèle, les charges à caractère général (chap- 011) ont été maîtrisée et ont même régressé de -5,13% soit -1,5 K € en valeur.
- Les autres charges de gestion courante (chap 65) progressent légèrement de +1667 €. Cette évolution s'explique par la hausse des aides accordées aux personnes en difficulté (FEE, FSL, aides exceptionnelles...) dans un contexte économique de plus en plus difficile.
- Au chapitre 67- charges spécifiques 572 € ont été mandatés, dans le cadre du remboursement des frais irrépétibles, à notre assurance protection juridique.

Concernant les recettes de fonctionnement :

En euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023*	Evolution	
						CA 2022/ CA 2023*	
						En valeur	En %
OPÉRATIONS RÉELLES							
70- Produits services, domaine	31 261,56	31 193,71	33 020	24 938	24 815	-8 205	-24,85%
73- Impôts et taxes	0,00	0,00	0	0	0		
74- Dotations, Subv.et Participations	67 853,66	50 226,45	40 105	70 703	60 855	20 750	51,74%
<i>dont subvention d'équilibre</i>	<i>61 560,47</i>	<i>46 202,01</i>	<i>36 455</i>	<i>66 203</i>	<i>55 168</i>	<i>18 714</i>	<i>51,33%</i>
75- Produits divers de gestion courante	8 907,21	11 619,90	11 170	15 075	19 874	8 705	77,93%
76- Produits Financiers	0,00	0,00	0	0	0		
77- Produits exceptionnels	843,88	2 038,21	1 219	0	7	-1 212	-99,41%
Divers (reversement frais de personnel - 013)	0,00	0,00	100	0	0		
78- reprise sur amortis et provisions	0,00	670,42	0	0	0		
TOTAL RECETTES RÉELLES	108 866,31	95 748,69	85 614,28	110 716	105 552	19 937	23,29%
TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	1 260	0	0		
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	86,00	171,54	0	1	1		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	108 952,31	95 920,23	86 874,28	110 717	105 553	18 678	21,50%

*CA prévisionnel

On note une progression des recettes de fonctionnement entre 2022- et 2023 de +21,50% soit 18 678 €. Cette évolution s'explique principalement :

- Les produits des services (chapitre 70), régressent de 24,85% soit -8205 € en valeur. Ce chapitre intègre le remboursement du traitement de l'agent responsable du CCAS par le budget principal de la commune dans le cadre de sa mise à disposition auprès du service état-civil (art. 70845), avec une évolution de ce taux de mise à disposition de 50% en 2022 à 30% en 2023 qui explique la baisse du produit au chapitre 70. Ce dernier comprend également le remboursement des cotisations d'assurance dommage aux biens, protection juridique et responsabilité civile par l'EHPAD Roz Avel (art 70872).

- Au chapitre 74- Dotations, subventions et participations, la principale recette du budget CCAS provient de la subvention d'équilibre versée par la commune dont le montant s'établit à 55 K € en 2023 contre 36 K € en 2022 (article 74741- participations communes). Ce chapitre intègre également les subventions du département au titre du remboursement du fonds énergies eau (art. 7473) qui progressent en 2023 avec la hausse des aides allouées aux personnes en difficulté par le CCAS.
- Les autres produits de gestion courante - chapitre 75 progressent de + 8705 € en 2023 :
 - la location de l'ensemble des appartements, sis 2 rue du four ;
 - des dons exceptionnels (4468 €) reçus des associations Theix en Fêtes et Speak English suite à leur dissolution (art 756).

Cette progression du chapitre 75 entre 2022 et 2023 est à relativiser, car avec l'application de la nouvelle nomenclature M57, les produits issus de la régie de recette du CCAS (don, quêtes) et des remboursements d'assurances, précédemment comptabilisés au chapitre 77- produits exceptionnels sont désormais comptabilisés au chapitre 75.

Au regard des éléments présentés ci-dessous le résultat prévisionnel pour l'année 2023 s'établit comme suit :

La section de fonctionnement dégage un résultat prévisionnel nul pour l'exercice 2023 et un résultat de clôture nul en intégrant l'excédent de fonctionnement reporté de 2022 qui s'élevait à 1 €.

2) Orientations pour 2024

Pour l'année 2024, les dépenses de fonctionnement devraient régresser de -5,60% soit -6 K € en valeur par rapport au budget prévisionnel 2023. Le montant global s'établit à 105 K €.

Les charges à caractère général (chap 011) d'un montant de 22 K € régressent de -28,82 % soit -9 K € en valeur par rapport au BP 2023.

Cette évolution s'explique par la mise en place des nouveaux contrats d'assurance (art 6161) au 1^{er} janvier 2024 (responsabilité civile, dommages aux biens, protection juridique et protection fonctionnelle des agents et des élus) dont le montant global a diminué de près de 3 800 €. Par ailleurs, en 2023, a été enregistrée la convention d'accompagnement à la gestion des données personnelles établie avec le CDG 56 pour un montant de 1780 €.

Les charges de personnel (chap 012) progressent légèrement de +1,54% soit 1 K € en valeur, en raison notamment de certaines décisions de l'État avec qui trouvent leur effet en année pleine en 2024 telles que la revalorisation du point d'indice effectuée au 01/07/2023 ainsi que l'attribution de 5 points supplémentaires à tous les agents au 01/01/2024.

La progression de 965 € soit 7,02 % des autres charges de gestion courante s'explique par la volonté, dans un contexte économique difficile, de renforcer les aides octroyées aux personnes en difficulté (art. 65134). En parallèle, le montant des subventions versées aux associations diminue afin de tenir compte des montants réellement versés en 2023.

En euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023*	BP 2024	Évolution BP 2023/ BP 2024	
							En valeur	En %
OPÉRATIONS RÉELLES								
011- Charges générales	51 212,60	35 921,79	28 775	30 225	27 298	21 515	-8 710	-28,82%
012 - Charges de Personnel	42 234,06	42 077,25	44 944	64 907	63 793	65 907	1 000	1,54%
65- Autres charges courantes	14 627,59	16 164,47	10 962	13 750	12 630	14 715	965	7,02%
66- Charges Financières	0,00	0,00	0	0	0	0		
67- Charges Exceptionnelles	0,00	36,00	0	575	572	400		
Divers (reversement fiscaux - 014)	0,00	0,00	0	0	0	0		
68-Dotations aux provisions	0,00	0,00	0	0	0	0		
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	108 074,25	94 199,51	84 681,53	109 457	104 293	102 537	-6 920	-6,32%
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	706,52	1 720,72	2 191,75	1 260	1 260	1 980	720	57,14%
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0	0	0	0		
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	108 780,77	95 920,23	86 873,28	110 717	105 553	104 517	-6 200	-5,60%

Concernant les recettes de fonctionnement, leur montant total s'établit à 105 K € en baisse de -5,60% soit -6 K € en valeur par rapport au budget prévisionnel 2023

On constate une baisse de -13,6% des produits des services (chap.70) par rapport au budget 2023 qui s'établissent à 21 530 €. Cette prévision inclut le remboursement des cotisations d'assurance dommage aux biens, RC (art 70872) et protection juridique par l'EHPAD qui diminue avec la mise en place des nouveaux contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2024. Il comprend également le remboursement à hauteur de 30%, par le budget principal, du traitement de l'agent en charge du CCAS dans le cadre de sa mise à disposition auprès du service état-civil (art. 70845).

Les produits de gestion courante (chap 75), sont budgétés à 15 000 € et sont stables par rapport au BP 2023.

Ce chapitre comprend les loyers perçus pour les logements sis 2, rue du four (art 752) ainsi que les dons et quêtes comptabilisés par la régie de recettes (art 756). Sont également comptabilisés à l'article 75888- le remboursement de la taxe foncière par les locataires des logements, sis 2 rue du four.

La section de fonctionnement sera équilibrée grâce à la subvention « d'équilibre » versée par le budget principal de la commune dont le montant est estimé à 62 987 K € (art.74741)

En euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023*	BP 2024	Évolution BP 2023/ BP 2024	
							En valeur	En %
OPÉRATIONS RÉELLES								
70- Produits services, domaine	31 261,56	31 193,71	33 020	24 938	24 815	21 530	-3 408	-13,67%
73- Impôts et taxes	0,00	0,00	0	0	0	0	0	
74- Dotations, Subv.et Participations	67 853,66	50 226,45	40 105	70 703	60 855	67 987	-2 716	-3,84%
<i>dont subvention d'équilibre</i>	<i>61 560,47</i>	<i>46 202,01</i>	<i>36 455</i>	<i>66 203</i>	<i>55 168</i>	<i>62 987</i>	<i>-3 216</i>	<i>-4,86%</i>
75- Produits divers de gestion courante	8 907,21	11 619,90	11 170	15 075	19 874	15 000	-75	-0,50%
76- Produits Financiers	0,00	0,00	0	0	0	0	0	
77- Produits exceptionnels	843,88	2 038,21	1 219	0	7	0	0	
Divers (reversement frais de personnel - 013)	0,00	0,00	100	0	0	0	0	
78- reprise sur amortis et provisions	0,00	670,42	0	0	0	0	0	
TOTAL RECETTES RÉELLES	108 866,31	95 748,69	85 614,28	110 716	105 552	104 517	-6 199	-5,60%
TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	1 260	0	0	0		
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	86,00	171,54	0	1	1	0	1	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	108 952,31	95 920,23	86 874,28	110 717	105 553	104 517	-6 200	-5,60%

*CA prévisionnel

0

Concernant les recettes et dépenses d'investissement :

En 2024, une provision de 2,1 K € sera faite notamment pour l'acquisition de mobilier ou de matériel qui pourraient être nécessaires pour les logements sociaux sis 2, rue du four.